

SESSION ORDINAIRE

DU

22 FEVRIER 2017

L'an deux mil dix sept, le vingt deux Février à vingt heures quinze, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de **Madame Astrid COCQUEMPOT BONEFAES – Maire –**

Etaient présents : MM. COCQUEMPOT BONEFAES – DELAVENNE – FAUCONNIER – BARBIER - FAUQUET – HABARE – FRANCOIS – HENOCQUE –

Etaient absents excusés : MM. WATTEBLED – ALAVOINE – VIOZELANGE – BAPTISTA –

LECTURE DU DERNIER COMPTE RENDU

Cette lecture n'appelle aucune observation.

DEMANDE APPROBATION AD'AP

Madame le Maire présente à l'Assemblée le dossier de demande de validation d'un agenda d'accessibilité programmée concernant les Etablissements recevant du public dans la Commune (*Mairie – Ecoles - Salle Polyvalente – Médiathèque – Eglise*)

Un diagnostic a été réalisé et un calendrier prévisionnel de mise en accessibilité a été établi. Ce dossier sera transmis pour validation à la Préfecture.

DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX (DETR)

Les travaux d'accessibilité de la cour de l'école primaire ont été estimés à la somme de **73.384, 62 € H.T**, par l'entreprise COLAS.

L'Assemblée **SOLLICITE** l'aide de l'Etat pour ces travaux – au titre de la DETR – sur la base de 35% du montant des travaux.

AVENANT ANNUEL 2016 A LA CONVENTION APPLICATION DU DROIT DES SOLS

Une convention tripartite relative à l'instruction des autorisations et actes d'urbanismes avait été signée entre le Syndicat Mixte du Pays du Grand Amiénois, la Communauté de Communes Val de Nièvre et environs et la Commune. Madame le Maire est **AUTORISEE à SIGNER** l'avenant annuel à cette convention de mutualisation des services.

APPROBATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES NIEVRE ET SOMME (CCNS)

Il est donné lecture de ces statuts Ils sont **APPROUVES** à l'unanimité.

COMPTE RENDU D'ACTIVITES 2015 DE LA FEDERATION DEPARTEMENTALE D'ENERGIE (FDE)

Ce rapport rend compte des réalisations et des évolutions des services de la FDE durant l'année 2015. Il est **APPROUVE**.

CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF

Suite à un prochain départ en retraite, un poste d'Adjoint Administratif, à temps non complet, à raison de 20 HEURES par semaine sera créé à compter du 1^{er} MAI 2017.

COMMUNICATIONS DIVERSES

- *Différentes tâches d'humidité ont été constatées dans l'Eglise et nécessitent l'intervention d'une entreprise spécialisée.*

L'Entreprise DE PIERRE de CAMON est chargée de chiffrer ces travaux.

- *Une importante végétation a été constatée côté cour de l'Abbaye.*

Un courrier sera transmis à la DRAC afin de leur demander l'autorisation d'intervenir pour couper cette végétation et par la même occasion leur demander à les rencontrer pour discuter du devenir de ce bâtiment.

- *L'Entreprise COLAS doit chiffrer courant mars les travaux de réfection de voirie et de trottoirs.*
- *La responsabilité de la Commune était recherchée par une administrée de la rue Jean-Baptiste Saint à la suite d'un dégât des eaux à l'intérieur de son habitation – invoquant une chute de pierre, provenant d'un talus communal, sur le chèneau de recueil des eaux pluviales.*

Suite aux expertises, la responsabilité de la Commune n'est pas engagée, ce sinistre résultant d'une non-conformité du chèneau.

Toutefois notre expert nous rappelle la nécessité d'un entretien régulier de ce talus et recommande éventuellement, la mise en place d'un grillage en pied de talus, pour éviter les ravinements de pierre.

La propriétaire de cette maison rencontre une gêne importante en sortant de chez elle sur la départementale en raison des voitures garées de chaque côté de son entrée.

Il est suggéré d'installer un plot ou une jardinière afin d'empêcher le stationnement d'un côté.

- *Les travaux au logement 43 rue Eugène Létocart sont terminés et seront prochainement réceptionnés.*
- *Madame le Maire propose de remplacer les anciennes chaises en ferraille de la salle du conseil municipal. L'Assemblée **ACCEPTE**.*

DROIT D'INITIATIVE

Hélène Fauconnier informe l'Assemblée que le site internet de la Commune commence à prendre forme.

Hervé Fauquet signale des dépôts d'ordures dans la Cavée – côté St Léger -